

**ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE**

—
DELEGATION BELGE
—

**Réunion de la Commission permanente
de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
Tallinn (Estonie), le 27 mai 2016**

La Commission permanente* de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe s'est réunie le vendredi 27 mai 2016 à Tallinn à l'invitation du Parlement de l'Estonie, pays qui assure actuellement la présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe pour une période de six mois (de mai à novembre 2016).

À l'ordre du jour de la réunion figuraient les rapports suivants:

- Empêcher de toute urgence les violations des droits de l'homme lors des manifestations pacifiques (Résolution 2116)
- Promouvoir la coopération entre les villes dans le domaine de la culture (Résolution 2117)

Les sénateurs R. Daems, président de la délégation belge auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, et A. Destexhe, président de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée, ont participé à la réunion.

(*) La Commission permanente comprend le Bureau (le président de l'Assemblée, les 20 vice-présidents, les présidents des cinq groupes politiques et les présidents des commissions) ainsi que les présidents des délégations nationales. Elle se réunit en général au moins deux fois par an et a pour principale mission d'agir au nom de l'Assemblée entre les sessions plénières.

Priorités de la présidence estonienne du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe

Au programme de la réunion figuraient tout d'abord une allocution de bienvenue de M. Eiki Nestor, Président du Riigikogu (Parlement), suivie d'un échange de vues avec Mme Marina Kaijurand, ministre des Affaires étrangères de l'Estonie et Présidente du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, l'organe exécutif de l'Organisation.

Mme Marina Kaijurand, ministre des Affaires étrangères a présenté les principales priorités de son pays pour la présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, à savoir:

- les droits de l'homme et la prééminence du droit sur internet;
- l'égalité entre les femmes et les hommes: la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes, ainsi que le rôle des médias et leur impact sur l'égalité hommes-femmes;
- les droits de l'enfant: la participation des enfants, les droits de l'enfant dans l'environnement numérique, les enfants migrants, ainsi que la prévention et la lutte contre les abus sexuels commis à l'encontre des enfants.

En outre, la ministre a indiqué que l'Estonie continuerait de progresser dans d'autres domaines d'importance politique pour le Conseil de l'Europe et améliorerait la coopération de celui-ci avec d'autres organisations internationales.

Concernant la crise des migrants, elle a déclaré que, pour un petit pays comme l'Estonie, la solidarité était capitale et que son pays était prêt à assumer sa part pour résoudre la crise.

Dans le débat, *le sénateur Rik Daems* confirme l'importance de l'internet dans nos sociétés. Dans le contexte des droits de l'homme et de la prééminence du droit sur internet, l'orateur veut savoir s'il est dans les intentions de la ministre de s'attaquer également à la cybercriminalité. En ce qui concerne les libertés fondamentales, il souhaiterait savoir où se situe la ligne de démarcation entre la vie privée et la sécurité nationale.

Dans sa réponse, la ministre souligne l'importance de la Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité, qui est à ses yeux un instrument unique dans la lutte contre la cybercriminalité. Son pays l'a ratifiée il y a environ dix ans, et elle encourage tous les États membres à ratifier cette convention.

En ce qui concerne la question concernant la vie privée et la sécurité nationale, elle déclare qu'il n'y a pas de bonne réponse. Il s'agit d'une discussion que l'on doit mener à différents niveaux. Il faut trouver un juste équilibre entre le droit au respect de la vie privée et la sécurité nationale. Il est important de discuter de cette question dans le contexte des droits de l'homme, même si la réponse ne se trouve pas à portée de main.

* * * * *

Échange de vues avec M. Marin Mrčela, Président du Groupe d'États du Conseil de l'Europe contre la corruption (GRECO) et avec M. Daniel Thelesklaf, Président du Comité d'experts du Conseil de l'Europe sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL)

M. Marin Mrčela, Président du Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO) a déclaré que la corruption ne doit plus être considérée comme un crime sans victimes, elle sape l'État de droit et l'accès aux ressources publiques. Il a ajouté que la moitié des citoyens pensent que la corruption est largement répandue au sein des gouvernements, ce qui crée une véritable crise de confiance. Seule une réelle volonté politique peut permettre de construire une culture d'intégrité, de lutter contre l'impunité et de restaurer la confiance.

M. Daniel Thelesklaf, Président du Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL), a insisté sur la nécessité d'une transparence des entreprises et des grands groupes et sur une application au niveau mondial de législations anti-blanchiment. Il a ajouté que la lutte contre le financement du terrorisme pouvait se révéler très efficace dans le cadre de la lutte anti-terroriste et que les parlementaires ont un rôle déterminant à jouer dans la sensibilisation de leurs institutions à ces questions et dans l'application des lois.

Dans le débat, *le sénateur Rik Daems* revient sur le cas des «Panama papers», qui est le fruit de ce qu'on appelle le journalisme d'investigation, où les données ont été obtenues de façon illégale. Les révélations concernent aussi bien des activités légales, que des activités illégales. Néanmoins, toutes les données ont été rendues publics. L'orateur se demande dès lors si l'on ne devait pas créer un cadre pour protéger les données concernant les personnes ayant agi de bonne foi, afin de pouvoir se concentrer uniquement sur les activités illégales des personnes ayant agi de mauvaise foi.

* * * * *

Observation des élections

- Observation des élections législatives anticipées au Kazakhstan (20 mars 2016)

La commission ad hoc de l'Assemblée est parvenue à la conclusion que les élections législatives anticipées tenues le 20 mars 2016 au Kazakhstan ont été bien organisées et certains progrès enregistrés, mais que le pays a encore du chemin à parcourir pour satisfaire à ses engagements internationaux en matière d'élections démocratiques. Le scrutin a été organisé avec efficacité le jour des élections mais de graves erreurs de procédure ainsi que d'autres irrégularités ont été observées durant les phases de vote et de décompte des voix.

Pour la commission ad hoc de l'Assemblée, l'invitation reçue des autorités du Kazakhstan à observer les élections législatives anticipées de 2016 tendait à indiquer que la législation et les pratiques électorales pouvaient être l'un des grands domaines d'une future coopération entre le Kazakhstan et le Conseil de l'Europe.

- **Observation des élections législatives anticipées en Serbie (24 avril 2016)**

La commission ad hoc de l'Assemblée a conclu que les élections législatives anticipées qui se sont déroulées en Serbie le 24 avril 2016 avaient permis aux électeurs d'exercer un véritable choix dans le respect de leurs libertés fondamentales, et que l'administration électorale avait rempli sa mission de manière efficace. Le jour du scrutin, les citoyens de Serbie ont fait librement leur choix entre un grand nombre de partis politiques. Un certain nombre d'irrégularités et de lacunes tout au long du processus électoral, y compris lors du dépouillement, ont été identifiées. La Serbie doit par conséquent améliorer son cadre juridique électoral ainsi que certaines pratiques électorales, afin de renforcer la confiance des citoyens dans les élections démocratiques. Ce travail devrait être accompli en étroite coopération avec la Commission de Venise.

* * * * *

Lors de la réunion, la Commission permanente, a adopté, au nom de l'Assemblée, les textes suivants:

Empêcher de toute urgence les violations des droits de l'homme lors des manifestations pacifiques (Résolution 2116)

L'Assemblée observe que les manifestations pacifiques jouent un rôle essentiel dans une société démocratique et qu'il importe de ne pas les sacrifier sur l'autel des mesures de sécurité et de lutte contre le terrorisme. Elle s'inquiète également de la récente dégradation du droit à la liberté de réunion dans certains États membres du Conseil de l'Europe, comme la Turquie, l'Ukraine et la Fédération de la Russie, en raison d'un fréquent recours excessif à la force contre les manifestants pacifiques et des restrictions légales imposées à la liberté de réunion.

L'Assemblée appelle les États membres à mettre leur législation en conformité avec les instruments internationaux en matière de droits de l'homme concernant le droit à la liberté de réunion pacifique, à réglementer l'utilisation de gaz lacrymogène et des autres armes 'moins létales' pour minimiser les risques de décès et de blessures, et à mener des enquêtes et infliger des sanctions dans les cas de mauvais traitements infligés par les forces de l'ordre.

* * * * *

Promouvoir la coopération entre les villes dans le domaine de la culture (Résolution 2117)

L'Assemblée appelle les États membres à promouvoir la coopération entre les villes dans le domaine de la culture, afin de redynamiser la démocratie, accroître la stabilité des régions et rétablir la confiance en l'Europe. Ces initiatives englobent aussi les activités économiques, car plus les centres urbains ont des relations commerciales et financières directes les uns avec les autres, plus la culture et la qualité de vie ont des chances de s'améliorer.

L'Assemblée rappelle les recommandations fructueuses du Programme des Cités interculturelles du Conseil de l'Europe, que les villes européennes et les collectivités locales peuvent mettre à profit, ainsi que l'existence du Prix de l'Europe de l'Assemblée parlementaire. L'Assemblée invite aussi l'UE, en partenariat avec le Conseil de l'Europe et l'UNESCO et en coopération avec les réseaux et associations de villes au niveau européen et internationale, à promouvoir la coopération entre villes dans les domaines de la culture et de la démocratie.

* * * * *